



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2007

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de Mme Dominique CONORT), Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, M. Alain DELLAC (représentant de M. Jacques DEMBREVILLE), Mme Françoise RAGEOT (représentante de M. Bertrand DEVIENNE), Mme Denise POTIER (représentante de M. Philippe LEQUAIN), M. Bernard SERENARI (représentant de M. Jean-Michel ISSAKIDIS).

M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

Mme Dominique CONORT pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,  
M. Marc BODIN,  
M. Jacques DEMBREVILLE représenté par M. Alain DELLAC,  
M. Bertrand DEVIENNE représenté par Mme Françoise RAGEOT,  
M. Philippe LEQUAIN représenté par Mme Denise POTIER,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS représenté par M. Bernard SERENARI.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 22 mars 2007

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31



**N° de l'ordre du jour :**

**2007.03.07 – Désignation de représentants au syndicat mixte pour l'élaboration d'un plan local de déplacements**

- M. DEBAIN, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'article 28-4 de la loi d'orientation des transports intérieurs, prévoit qu' « en région d'Ile-de-France, le plan de déplacements urbains peut être complété, en certaines de ses parties, par des plans locaux de déplacements qui en détaillent et précisent le contenu ».

Versailles Grand Parc a proposé aux communes proches et intéressées de constituer le syndicat mixte du bassin de déplacements de la région de Versailles afin de participer à cette étude.

Ce syndicat mixte sera régi par les dispositions relatives aux syndicats mixtes fermés décrites aux articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le 21 novembre 2006, le préfet des Yvelines en a arrêté les statuts.

Par délibération du 23 mars 2006, la communauté de communes avait nommé par anticipation ses représentants dans le syndicat mixte.

Depuis cette date, de nouveaux représentants de la ville de Saint-Cyr l'Ecole ont été désignés au conseil communautaire et la ville de Bois d'Arcy a adhéré à Versailles Grand Parc.

En conséquence, il convient de nommer un nouveau représentant de la communauté de communes ainsi qu'un suppléant au syndicat mixte du bassin de déplacements de la région de Versailles en remplacement des membres proposés qui ne sont plus conseillers communautaires.

Il convient également de nommer un nouveau représentant titulaire et un suppléant pour tenir compte de l'adhésion de la commune de Bois d'Arcy à la communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :

- Désigne les représentants suivants :

Villes	Titulaires	Suppléants
Bois d'Arcy	Gérard REILLON	Claude VUILLIET
Saint-Cyr-L'Ecole	Bernard DEBAIN	Marie-Thérèse VERENNEMAN

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président  
par délégué,



Pascal Guéant  
Directeur général des services